

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 50 (1921)

Heft: 2

Rubrik: Intérêts de la Société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

est faire preuve d'ignorance en matière d'enseignement et en psychologie infantile. Avant de poser une question, demandons-nous toujours si les élèves sont capables de répondre. Cela veut dire que pour un débutant, les principales questions doivent être prévues et préparées. Cela prouve aussi l'importance de l'examen de conscience pédagogique que tout bon instituteur doit faire après ses leçons.

(Extrait du *Bulletin des Ecoles primaires.*)

CHRONIQUE SCOLAIRE

Suisse romande. — A partir du 1^{er} janvier, l'*Educateur*, organe de la Société pédagogique de la Suisse romande, est rédigé par M. Pierre Bovet, à Genève, et par M. Albert Chessex, à Lausanne. Les nouveaux rédacteurs succèdent à M. E. Briod, professeur à Lausanne. L'*Educateur* devient aussi l'organe de l'Institut J.-J. Rousseau. Il paraîtra désormais tous les 15 jours, en alternant avec le *Bulletin corporatif*, plus spécialement voué, sous la direction de M. Rochat, à la défense des intérêts professionnels des maîtres.

* * *

« Apprendre à l'enfant à observer, à réfléchir, à exprimer et à coordonner ses pensées, tel est le but, le grand but de l'école primaire. La composition française bien comprise est le plus puissant des moyens. Mais l'expression de la pensée ne peut se produire convenablement dans notre société sans une parure conventionnelle qui est l'orthographe. Pensons, exprimons notre pensée et décorons-la d'un peu d'orthographe conventionnelle ou réformée, mais de grâce, ne dissociions point ce « tout ».

Intérêts de la Société

L'application des art. 18 et 19, *litt. b*, des nouveaux Statuts de la Société d'Education, provoque avec l'Imprimerie Saint-Paul des pourparlers qui ne sont pas encore terminés.

Pour cette année encore, l'Imprimerie percevra la finance d'abonnement au *Bulletin* ; la cueillette des cotisations prévues se fera dans le courant de l'année par les soins du Secrétaire-caissier.

Le Bureau.

